

Villa Plasse : la Métropole a-t-elle favorisé en secret le promoteur ?

Les règles d'urbanisme pour protéger l'ancien pavillon militaire (8^e) ont été discrètement assouplies en avril en 2024. Deux permis ont été déposés pour y construire des villas. La mairie entend les refuser, sans garantie de résultat.

Le promoteur marseillais Éric Lasery, à la tête de Sifer Immobilier, a-t-il poussé à la Métropole pour faire construire une villa pour chacun de ses fils ? C'est la question posée dans l'affaire de la Villa Plasse qui n'est autre que l'ex-pavillon militaire de Marseille, au Roucas-Blanc (7^e), dont les règles d'urbanisme ont été assouplies sans que l'on ne sache par qui après une réunion entre la Ville, qui penche à gauche, et la Métropole, aux mains de la droite, au mois d'avril, comme le révélaient nos confrères de *La Marseillaise*. La Ville a laissé comme consigne de vote de "suivre l'avis de la Métropole", alors opposée à l'assouplissement des règles d'urbanisme autour de la villa comme le montre le document de travail utilisé lors de la réunion.

Une maison pour chaque fils
Pourtant, le 7 juin dernier, deux demandes de permis de construire pour ériger une villa de chaque côté de l'ex-pavillon militaire, aussi grand qu'un château, sont déposées. Dans le service d'urbanisme, on s'étonne. "La fiche patrimoniale du bâtiment a été changée après la réunion avec la Métropole, et la nouvelle fiche a ouvert la voie à la demande de nouveaux permis de construire par les fils d'Éric Lasery", commente l'adjoint municipal à l'urbanisme, Éric Méry. Du côté de la Ville, la surprise est totale : "Construire aux

“ La fiche patrimoniale du bâtiment a été changée après la réunion avec la Métropole, et la nouvelle fiche a ouvert la voie à la demande de nouveaux permis de construire par les fils d'Éric Lasery. ”



L'ex-pavillon militaire au Roucas Blanc, au premier plan, fait partie des plus belles villas de Marseille. / PHOTO DR

abords de la Villa Plasse n'était même pas un sujet. C'était très clair que la Ville et la Métropole voterait la même chose : pas de travaux et la préservation totale du site", abonde Éric Méry. La Métropole argue quant à elle que la demande de modification de la fiche patrimoniale a "reçu un avis favorable d'une commission d'enquête nommée par le tribunal administratif", présentée comme "indépendante". Sollicité par *La Provence*, Éric Lasery confirme avoir deman-

dé l'ajout "d'une précision auprès du commissaire enquêteur en charge de l'enquête publique" faite en amont de la modification annuelle du plan local d'urbanisme, sans préciser l'identité de cette personne. Avec cet ajout, la nouvelle fiche patrimoniale s'allonge de quelques mots qui font toute la différence pour Éric Lasery, puisque "des extensions peuvent être autorisées" aux abords de la Villa Plasse après que le promoteur marseillais a toujours vu ses tentatives de

modifier les règles d'urbanisme mourir dans l'œuf. La Ville, qui réitère que "la demande de modification a été faite auprès de la Métropole", ajoute "ne pas savoir à qui s'est adressé monsieur Lasery pour faire modifier la fiche patrimoniale" de l'ex-pavillon militaire, par l'intermédiaire de son adjoint à l'urbanisme.

Un recours possible devant le tribunal administratif
Pour la Ville toujours, le projet des deux villas autour de la Villa

Plasse est en tout cas "ni fait ni à faire". Elle a donc refusé les demandes de permis de construire déposées par les deux fils d'Éric Lasery aux alentours du 8 août dernier. Les fils de monsieur Lasery peuvent toutefois décider de former un recours devant le tribunal administratif, désigné par la Métropole comme étant à l'initiative du choix de la commission d'enquête qui a approuvé la demande initiale de leur père.

La mécontente domine

Lorsqu'il est demandé à la Ville si la construction de ces maisons est une option à écarter absolument, son adjoint en charge de l'urbanisme préfère dire "qu'aucune garantie ne peut être apportée", ajoutant que "la nouvelle fiche patrimoniale de la Villa Plasse est désormais exécutoire". Mais la morale de l'histoire est ailleurs. Tandis que Ville et Métropole ont travaillé de pair pour voter contre l'assouplissement des règles d'urbanisme autour de la villa, le résultat traduit une mécontente de plus. "La Métropole joue un double jeu que j'ai du mal à comprendre", tance même Éric Méry, l'adjoint à l'urbanisme, quand la Métropole assure que "la Ville aurait pu demander de renforcer la protection de la villa et donc supprimer les droits à bâtir auprès de la Métropole, ce qu'elle n'a pas fait" au moment de la fameuse réunion. Un par tout, ballé au centre ? L'avenir de la Villa Plasse le dira. **T.Be.**